nées brusquement à la réalité. — « Bonjour ! Que fais-tu ? » — Je finis de revoir les premières campagnes de Bonaparte ». (Pour les candidats au brevet élémentaire, il faut connaître que mêmé le roi est jamais venu en Sicile !) — Je vais en peu l'interroger ». Un Brevet de lettres croit avoir toujours le droit d'interroger en sœur ; mais ce fait rien, — tout, en classe, en reprendre le décor rêvé ! — Tout bien, le leçon d'arithmétique promet d'être grave, et la guerre de Bélorbeyre ne peut pas manquer ! Radée, Corneille... Corneille, Racine...

La veille du brevet, on se couche à minuit (régulièrement) et on se réveille à deux de heure (irrégulièrement). Comme il agite par des cauchemars comme on n'en a jamais eu. A cinq heures, réveil, lever immédiat. Un renverse de Pâté bien qu'on en ait, en revoit, et on s'en fait du d'ouvrier son corsage. Agitation fébrile, accompagnée d'un accord début de migraine. — Non, ça n'est rien. — « Maman, je ne mange pas. » — « Prends un chocolat, ça mêne. » Va pour un cœuf bettu, à cette prée ! Souvent, la maman en met deux ; la petite fille en a tout-aperçoit pas, et avale vite, vite. — « Mais ! Ma serviette et mangeoire ! — Prepa, ton chapeau ? »

On arrive longtemps avant l'ouverture de l'école : c'est égal, on est satisfaite, et de respirer un coup.

« Bonjour ! » Ce sont les camarades qui vous arrivent la main. « Bonne chance ! » On salue en masse ; il fait très chaud ; quelques-unes manquent à l'appel.

On travaille. Dans ce trois rendent copie blanche : diminuer par accident — d'autres en brouillon, brillent en sujet à côté, n'ont pas d'orthographe, ou rationnent mal leur problème : diminuer de droit — j'ne vous qui pleurent : diminuer de force — mais, il y en a qui sont des clarées admirables, et celles-là, seulement à arrêter les épreuves pratiques : dessin, couture (tant pis pour les moyennes) ; collage, pas du tout vernest, bâtée ! pour celles qui chantent bien. — Les épreuves orales partent, comme chacun sait, sur les sujets inscrits au programme.

Enfin, pénétrantes rentrées définitives : on est cuvée. 5 mains qu'on se sait rendre. Cris de joie, sanglots, rires et pleurs, exclamations et larmes, tout se mêlent dans un spectacle unique où les privilégiées se trouvent mêlées aux autres réellement surtout.

Croyez-vous, pourtant, que ces dernières soient toujours les plus malheureuses ? Il est évident que l'insuccès mêle au désoler ; la cause idée d'un échec attribue singulièrement, j'en conviens.

Cependant, toutes rentrent chez elles sur le même sujet de bravets. Alors ? Succès ? Avez-vous songé à l'accueil ?

Parmi celles qui ont échoué, d'aucunes entendent les paroles de consolation et de tendresse, les douce propos maternels ; certaines en sont pardonnées, puis reçoivent des reproches de la part d'autres sont grondées — encore, bien souvent Pont-alles mêrlé. Je ne trouve pas leur sort tellement pitoyable.

Les mamans mal-accueillies ne parmi beaucoup plus à plaindre. Quand elle entre au logis, son visage reflète cette expression de lassitude heureuse que donne le sommeil. Les parents ne sont pas sans l'avoir attendue. Elle embrasse son père qui ne lui dit rien. — « Recommencée ces chansettes ici, tout de suite, la manqueur après. » Avec ce brevet, elle finira par perdre la tête ! Demain, tu me tarce le soupe et puis dépêche-toi, il y a la cuisine à laver. La femme perie alors. Oh ! ce n'est pas de mère ! ce ne peut pas être sa mère !

Quelque temps après, l'ex-étoilée désabusée disséminée à tout jamais sous bon problème enfoncé d'un tiroir, avec des cahiers et des livres qu'elle ne regardera plus. Vel ! pauvre fille, lorsque bien en tiroir, doucement, soigneusement, à double tour ; ce sera le tombeau de tout ce qui passé avancé, de ses illusions et de ses rêves.

Marguerite LELEU.

LES GREVES DANS LA RÉGION

A LILLE

A l'usine de Fives

Hier à quatre heures, M. Aubaud, secrétaire général de la Préfecture, en l'absence du préfet, a reçu les délégués des grévistes de l'usine de Fives ainsi que M. Salmon, directeur.

Les délégués ont fait valoir au représentant du préfet les revendications des ouvriers, c'est-à-dire le réintégration de leur camarade Cadix et le renvoi du chef d'atelier Bordes.

M. Salmon a répondu qu'il réintégrerait Cadix à son poste avec une mise à pied de huit jours, mais d'accord avec le Conseil d'administration il ne refusait à faire droit sur le deuxième point de la délégation, le renvoi de M. Bordes.

M. le secrétaire général a insisté auprès des deux parties leur demandant instamment de s'entendre en plus vite pour le bien de chacune des parties en conflit.

A l'issue de cette conférence, les délégués se sont rendus à l'Alcazar, où ils ont fait part aux grévistes du résultat de leur démarche.

A l'unanimité, les ouvriers ont décidé de continuer la grève.

Demain, réunion à 3 heures.

Les ouvriers du Livre

Les grévistes ont tenu leur réunion habituelle jeudi matin, à onze heures, à l'Hôtel des Syndicats.

M. Masson, président, a présenté M. Kouter, délégué de la Fédération parisienne, qui a demandé pris la parole. Après avoir félicité les grévistes de leur énergie, il a promis de s'entremettre pour obtenir le conflit qui n'a que trop duré.

Il a eu dans la matinée une entrevue avec plusieurs maîtres imprimeurs, parmi lesquels MM. Liégeois-Six, président, et Robbe, secrétaire de la chambre syndicale patronale.

Tous ont déclaré qu'ils ne maîtrisaient aucune décisions prises à la réunion patronale devant avoir lieu le soir, à neuf heures, en étape de la Société industrielle.

Une délégation de grévistes n'est rendue hier après-midi à la préfecture où elle a interpellé auprès de M. Aubaud, secrétaire général, qui lui a que une intervention MM. Kouter et Masson avient même à exposer aux maîtres imprimeurs réunis les revendications élaborées par leur syndicat.

Les patrons ont consulté sur droit à leur demande. Une quarantaine de maîtres-imprimeurs étaient présents à la réunion de soir. MM. Kouter et Masson ont fait un long exposé de la situation.

Après avoir fait ressortir la légitimité des revendications des ouvriers du livre, en faisant une les résultats acquis par les organisations syndicales dans les autres villes de France et sur la prospérité de l'imprimerie à Lille, les délégués ont annoncé que les grévistes continuaient à une nouvelle transaction.

Le congé revendiqué, qui, entièrement était de quatre heures et demie, est réduit à trois heures, soit la journée de sept heures le lundi.

Un patron prenant la parole a objecté aux arguments des délégués que la situation de l'imprimerie n'était pas prospère à Lille et il a ajouté à l'appui de ces dires que depuis 1901 16 établissements se seraient fermés leurs portes.

En outre, a-t-il dit, si les maîtres imprimeurs obtenaient aux exigences des ouvriers, le préjudice total supporté par les membres du syndicat s'élèverait à 438.800 francs par an.

Ce même patron conteste également l'existence du pain ouvrier que maîtres-imprimeurs ayant accepté la journée de neuf heures, dans certaines villes, et notamment à Nancy et à Nantes.

Il donne lecture de plusieurs lettres émanant de divers patrons de ces localités, lesquels affirment que leurs ouvriers n'ont obtenu aucune réduction d'heures de travail.

M. Kouter proteste et cite des chiffres précis.

L'incident est clos, et après avoir été remercier par le président du Syndicat patronal pour leur courtoise intervention, les délégués se retirent, considérant leur mission terminée.

Après une suspension de séance, les maîtres-imprimeurs se sont réunis pour mûrir leurs décisions seront portées ce matin à la connaissance des grévistes.

A ROUBAIX

Les typographes de Roubaix en grève, sont informés que la réunion d'aujourd'hui vendredi aura lieu à 4 heures très précises, avec le concours du commandant Kaufer, secrétaire général de la Fédération de livre.

A l'usine Huet et Mac-Avoy

MM. Huet et Mac-Avoy demandent actuellement à entrer en pourparlers avec les grévistes de l'établissement de la rue Bernard, mais ils ne veulent pas entendre parler des grévistes du tissage du quai de Dunkerque.

Chez MM. Motte-Bossut

Jeudi matin, 36 coupeuses de l'établissement Motte-Bossut et Mager, avenue des Villas, ont quitté le travail demandant une augmentation de 1 et 2 fr. sur certaines pièces de velours.

Chez les maçons

Les grévistes ont tenu une réunion, jeudi après-midi, au cours de laquelle il a été donné lecture de la lettre des patrons refusant toute discussion. Les maçons ont décidé ensuite de continuer la grève à outrance.

A HELLEMMES

Hier matin, 60 ouvrières de la Cotonnerie Lilloise, à Hellemmes, n'ont pas réintégré les ateliers.

Elles demandent une augmentation de salaires de 25 centimes par jour.

Si ces ouvrières, préparées, persistent dans leur attitude, les 600 ouvrières de l'usine se trouveraient au chômage forcé.

A CAMBRAI

Les couvreurs

Hier matin, une entrevue des patrons et ouvriers a eu lieu au cabinet de maire. Malgré les pourparlers animés auxquels a présidé M. Copin, adjoint, l'entente n'a pu se faire, les patrons ayant déclaré ne pouvoir faire droit aux revendications des ouvriers en ce qui concerne le prix de l'heure de travail que ces derniers voudraient voir fixer à 0,50. En conséquence, les ouvriers, au nombre d'environ 500, entéléchié la continuation de la grève.

LA RÉGION

La catastrophe de Courrières

Cadavres reconnus

On a remonté jeudi matin de la fosse n° 2 de Courrières. 9 cadavres qui ont été reconnus : ce sont ceux de : Florent Ghislain, Adrien Dhérigné, de Fromente Wermain, de Méricourt-Corons ; Pierre Lévesque, Auguste Horin, Louis Lévesque, Athanase Horin, Auguste Homas, de Méricourt-Village ; Lévin Saile, de Sallaumines.

Aucun corps n'a été remporté à la fosse n° 4.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

ASPIRANTES

A Lille. — Aux examens du brevet élémentaire, les aspirantes dont les noms suivent ont été déclarées admises définitivement :

Mlles Hanschert, Joly, Jot, Kain, Kambrun, Kenzler, Klein, Lassas, Ladasse Cécile, Lambot, Lembry, Laude, Laurent Suzanne, Lebon, Lebrun, Leclerc, Ledoux, Lefebvre Antoinette, Lelabre Berthe, Lelabre Lydie, Lelabre Marie, Legy Thérèse, Lemaire Céline, Lemaire Juliette, Lemaire Marie, Lenoire Ursule, Lanoble, Leplat, Lequette, Leroy Blanche, Leroy Françoise, Leroy Louise, Lesage, Leur, Levy, Libaert, Liebart.

Mesdames Mesnil, Mercy, Merlone, Merin, Mercel, Massiot, Matagne, Millies, Mison, Moquet, Morel, Moureau, Mourez, Nesplé, Nadin Marie, Nacet, Nagel, Petit Alphonsine, Petit Marguerite, Petit Suzanne, Petitpren Germaine, Phalempin, Pierre Marguerite, Pierre Marie, Plaisant, Plaisi, Plouvie, Pothen, Poulain, Pourquoi, Preys, Prin, Rambaut, Rappelet, Rallas, Renard, Rearé, Rogeaux Alice, Rogeaux Berthe, Rogis, Rousset, Roye.

Mlles Sagot, Sanson, Salomon, Schmitt, Serfen, Seron, Slon, Sodana, Souffiet, Stalle, Symon, Tacoun, Taquet, Taillefry Jeanne, Taillefry Marie, Tahy, Toubeau, Tonin, Trédez, Vadarel, Vaillant, Valin Jeanne, Valin Louis, Vandamme, Vandenberge, Vandilion, Vanvreenegue, Vanhaucke, Vanhoutte, Vanhoutte, Vanthuyne, Vantier, Varlaine, Villette Louise, Villette Marie, Vion, Wahenin, Werdenvoir, Wavelet, Willaum.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES

Le gouvernement vient d'approuver les pensions ecclésiastiques ci-après, avec jouissance du 1er janvier 1906 :

Nord. — Mlle Aubin, curé à Gommegnies, 28 ans de services, 800 fr.; Bailleul, desservant à Fontaine-au-Bois, 61 ans de serv., 400 fr. ; Barbier, desservant à Saint-Jean-Capel, 24 ans de serv., 450 fr. ; Bedel, desservant à Bollezeele, 22 ans de serv., 550 fr ; Bernard, desservant à Anstaing, 22 ans de serv., 450 fr., Behrydt, desservant à Wallon-Cappel, 22 ans de serv., 450 fr. ; Béroyer, desservant à Bailleul, 30 ans de serv., 450 fr.; Blas, desservant à Pontelous-Notre-Dame, 24 ans de serv., 450 fr. ; Bonsée, desservant à Marcq, 25 ans de serv., 450 fr. ; Boulognat, desservant à Bachant, 61 ans de serv., 450 fr.

MM. Brasse, desservant à Berthen, 24 ans de serv., 450 fr. ; Brichet, desservant à Solrinnes, 21 ans de serv., 500 fr. ; Budin, desservant à Locmenne, 22 ans de serv., 500 fr. ; Budin, desservant à Houtscourt, 21 ans de serv., 450 fr. ; Boitbeul, desservant à Marbecque, 28 ans de serv., 600 fr. ; Caille, desservant à Pecbes, 27 ans de serv., 450 fr. ; Cardon, desservant à Grand-Fayt, 22 ans de serv., 450 fr. ; Cartier, desservant à Vieuly, 25 ans de serv., 500 fr. ; Carpentier, desservant à Frequemont, 25 ans de serv., 450 fr.

Compagnie des Tramways Electriques

de Lille et de sa banlieue

SERVICE D'ÉTÉ 1906

Ligne A

De la place de la Gare au P. N. de Lomme. — Heures des trois départs du Carreleur au P. N. de Douai et d'Arras : trains ouvriers, à h. 15, à h. 30, à h. 50.

Heures des trois départs de la place de Tourcoing au P. N. : trains ouvriers, à 54, à 13, à 24, à 35, à 45, à 01, à 10.

Heures des départs de la place de la Gare au P. N. de Lomme : matin, tr. o. à 07, tr. o. à 05, tr. o. à 17, tr. o. à 29, à 41, à 53, à 7 05, à 16, et de 6 m. en 6 m. jusque à 47 soir. Dimanche, à 6 heures 10 et. Soir, en semaine, à 47, à 58 et de 13 m. en 16 m. jusque à 01, à 16 et 12 00 ; le dimanche, 10 47, 12 00, 12 02, 11 14, 11 29, 11 45, 12 00, 12 10.

Heures des départs de P. N. de Lomme à la place de la Bara ; matin, tr. o. à 16, tr. o. à 34, tr. o. à 45, tr. o. à 57, tr. o. à 07, tr. o. à 19, à 31, à 43, à 55, 7 07 et de 8 m. en 8 m. jusque 10 07 s. Soir, en semaine, 8 12 et de 13 m. en 13 m. jusque 11 06, 11 17 ; le dimanche, 10 07 et de 13 m. en 13 m. jusque 11 25.

Dernier départ de P. N. pour la place de Tourcoing : en semaine 11 44 ; le dimanche, 11 44, 12 24, 12 34.

Dernier départ de Lomme pour la place de Tourcoing : en semaine, 11 10, 12 18, 12 48 ; le dimanche, 12 03, 12 18.

Nota. — En semaine, les départs de la gare de 11.00, 11.30 et 15 h. vont jusqu'au Calvaire de Lomet ; le dimanche, les départs de la gare de 11 h. 28, 12 h. 18 vont jusqu'au Calvaire de Lomme.

Ligne B

De la Place de la Gare à la Porte de Béthune. — Heures des départs de la Gare pour la porte de Béthune : matin, tr. o. à 07, tr. o. à 19, à 30, à 38, à 45, à 57, 7 05, 7 22, 7 35 et de 5 m. en 5 m. jusque 8 45 ; dimanche jusque 11 05. Soir, en semaine, à 05, à 07, à 20, à 32, à 45, à 57, 7 10, 7 22, 7 35 et de 5 m. en 5 m. jusque 8 30 ; dimanche jusque 10 30. Soir, en semaine, à 30, à 42, à 55, à 07, à 20, à 32, à 45, à 57, 9 10, 9 22, 9 35, 9 47, 10 00, 10 22, 10 35, 10 47, 11 00, 11 12, 11 27, le dimanche, 10 35, 10 47, 11 00, 11 12, 11 25, 11 37, 11 50.

Ligne C

De la place de la Gare à la porte d'Arras. — Heures des départs de la place de la Gare à la porte d'Arras : matin, tr. o., à 40, tr. o., à 19, tr. o., à 6 50, 7 04 et de 9 m. en 9 m. jusque 9 16 ; dimanche, jusque 11 04. Soir, en semaine, 9 19 et de 9 m. en 12 m. jusque 11 04, 11 22 11 40 et 12 04 ; le dimanche, 11 04, 11 22, 11 40, 11 52, 12 04.

Heures des départs de la porte d'Arras à la place de la gare : matin, tr. o., à 30, tr. o., à, tr. o., 4 15 à 6 30 à 6 et de 5 m. en 6 m. jusque 6 37 ; dimanche jusque 10 07. Soir, en semaine, 6 37 et de 10 m. en 12 m. jusque 11 29, 11 45 ; le dimanche, 10 07, 10 07, 11 09, 11 21, 11 33, 11 45.

Ligne D

De la place de la Gare au P. N. des Postes. — Heures des départs de la place de la Gare au P. N. des Postes : matin, tr. o. à 6, 40, tr. o. à 6 50, tr. o 30, à 45, 7 00, 7 15, 7 30 et de 5 m. en 5 m. jusque 8 44 ; dimanche jusque 11 05. Soir, en semaine, à 41, à 54, 9 07 et de 13 m. en 13 m. jusque 11 01, 11 46, 12 00 ; le dimanche, 11 05, 11 17, 11 29, 11 50, 12 00, 12 10.

Heures des départs du P. N. des Postes à la place de la Gare : matin, tr. o. à 6 07, tr. o. à 07, tr. o. à 18, à 30, 6 42, 6 52, 7 07 et de 5 m. en 5 m. jusque 8 37 ; dimanche jusque 10 47. Soir, en semaine, à 21, à 34, à 47, à 11 m. en 11 m. jusque 11 19, 11 41 ; le dimanche, 10 43, 10 55, 11 07, 11 18, 11 29, 11 40, 11 46.

Ligne E

De la place de la Gare au P.N. de Roncheln. — Heures des départs de la place de la Gare au P. N. de Roncheln : matin, tr. o. à 0 05, tr. o. à 15, tr. o. à 30, à 45, 7 03 et de 6 m. en 6 m. jusque 8 39 ; dimanche jusque 11 03. Soir, en semaine, 8 39 et de 7 m. en 7 m. jusque 9 53, 10 07, 11 03, 11 30, 11 40, 12 00 ; le dimanche, 11 03, 11 40, 12 00.

Heures des départs du P. N. de Roncheln pour la place de la Gare : matin, tr. o. à 5 à, tr. o. à 37, tr. o. à 50, tr. o. à 08, tr. o. carrefour à 20, à 30, à 55 et de 6 m. en 6 m. jusque 7 59 ; dimanche jusque 10 29. Soir, en semaine, 7 59, 8 15, à 34, à 47, à 03, à 10, à 25, à 34, 10 07, 10 23, 10 39, 10 55, 11 11 ; le dimanche, 10 29, 10 39, 10 54, 11 11.

Ligne F navette

De Mons-en-Barœul à la rue des Ponts-de-Comines (service à 10 minutes). — Heures des départs de Mons-en-Barœul vers Lille : en semaine, de 6 22 à à 55 mètre, et de 11 38 m. à à 08 m. ; dimanches et jours fériés, de 10 08 à à 08 m.

Heures des départs de Lille vers Mons-en-Barœul : en semaine, de 6 47 à 0 17 m., et de 11 11 m. à 0 37 soir ; dimanches et jours fériés, de 10 27 m. à 10 47 soir.

Ligne F

De Lille (place de Tourcoing) à Roubaix. — Heures des premiers départs du Pont du Lion-d'Or pour Roubaix : tr. o. 4 46, tr. o. 5 06, tr. o. 5 26, à 52 et 7 12.

Heures des premiers départs du Pont du Lion-d'Or pour Lille, place Tourcoing : tr. o. 5 30, 6 50 ; en semaine, un train ouvrier partira du Lion-d'Or pour la rue Ponts-de-Comines à 6 h. et repartira de là à 26 pour Roubaix, train ouvrier.

Heures des départs de Lille : place de Tourcoing, pour Roubaix : matin, tr. o. à 0 00, 0 30, à 40, 7 00 et de 10 m. en 50 m. jusque à 40 soir, dimanche jusque 10 10 ; soir, en semaine, à 40, 10 00, à 10, à 30, à 50, 10 10, 10 30, 10 50, dimanche 10 10, 10 30, 10 50, 11 30, 11 50.

Heures des départs de Roubaix pour Lille, place de Tourcoing : matin, tr. o. à 0 10, tr. o. à 0 40, à 1 10, à 31, 7 31 et de 10 m. en 10 m. jusque à 0 03 soir, dimanche jusque 6 40 ; soir, en semaine, à 03, à 20, à 43, à 00, à 22, à 42, 10 12, 10 42, 10 12, dimanche, à 43, à 10 12, 10 42.

Derniers départs de Roubaix pour la rue des Ponts-de-Comines : 10 33, 11 13, 11 33.

Dernier départ de Roubaix pour le Pont du Lion-d'Or ; en semaine 11 53, dimanche 11 53, 12 23, 12 53.

Nota. — En semaine, les trains 11 et 13, partant de Roubaix à 0 10 et à 0 53, continuent pour faire un départ de la Grande-Place pour Mons, à 6 20 et 9 50.

(A suivre.)

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord mettra en marche des trains de plaisir, en deuxième et troisième classes, pour Ostende et Blankenberghe, les dimanches 1er et 22 juillet et 12 août, aller et retour dans la même journée, au départ de Lille, Croix-Wasquehal, Roubaix, Tourcoing, Tourcoing-les-France, Roeux et Halluin. Les billets peuvent être pris à l'avance.

Les dimanches 1er, 8, 15, 22 juillet et 5 août, un train de plaisir à prix très réduits sera mis en marche sur Calais et Boulogne au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Fives-St-Maurice, La Madeleine, St-André, Pérenchies, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, St Omer, Doual, Pont-de-la-Deule, Lallaing, Libercourt, Douvrin, Douai, Solin, Velennesnes, St-Amand, Orchies et Templeuve, aller et retour dans la même journée.

Les dimanches 24 juin, 22 juillet et 26 août, un train de plaisir à marche rapide en 3e et 3e classes, sera mis en marche vers la Belgique au départ de Lille, St-Amand, Valenciennes, Avesnes et Fourmies, aller et retour le même jour.

Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville (Douai-Nord). — Les examens d'admission auront lieu au siège de l'école, le mardi, 24 juillet, à 9 heures du matin.

Les candidats devront avoir 12 ans au moins et 16 ans au plus dans l'année. Ils devront faire parvenir leurs demandes au Directeur de l'école avant le 25 juillet au plus tard.

Six bourses pouvant être fractionnées seront distribuées au compte du Département et de l'Etat. Les demandes de bourses doivent parvenir au Directeur au plus tard le 14 juillet.

Emploi du sucre dans l'alimentation du bétail. — Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

« Les sucreries de betterave exportée à bénéficier des dispositions de la loi du 5 juillet 1904, relative à l'emploi de sucre destiné à l'alimentation du bétail, peuvent être dénaturés par le procédé ci-après :

« A 100 kilogr. de sucre cristallisé titrant moins de 95 degrés saccharimétriques, on ajoute de turbinage, et : 100 kilogr.

« Mélanger intimement :

« 1° 2 kilogr. de sel marin, et 2 kilogr.

« 2° 20 kilogr. de bas produits de la fabrication des farines, et 80 kilogr.

Port de Dunkerque. — Le *Journal Officiel* publie un décret autorisant la Chambre de Commerce de Dunkerque à contracter, à un taux d'intérêt qui n'excédera pas 6 0/0, un emprunt de 253.900 fr., en vue de subvenir aux dépenses d'installation d'un hangar et de six grues hydrauliques au port de cette ville.

Cet emprunt, toutefois, ne pourra, par anticipation, pourvu être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'admettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

L'emploi définitif de cet emprunt s'effectuera dans une période de trente-deux ans.

Ponts et chaussées. — Les élèves ingénieurs des ponts et chaussées hors du concours ci-après désignés, nommés ingénieur ordinaire de 3e classe, ont reçu les destinations suivantes :

M. Thiollière a été chargé du 3e arrondissement de Lille du service ordinaire du département du Nord, en remplacement de M. Grimprat.

M. Brossard est chargé, de la résidence de Dunkerque, du 3e arrondissement du service maritime du département du Nord et du arrondissement de Dunkerque du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Philippe Léon.

M. Philippe Léon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 3e classe, à Dunkerque, est chargé, à dater du 16 juin 1906, du 1er arrondissement du service maritime du Nord, en remplacement de M. Jouier, précédemment appelé à une autre destination.

CHRONIQUE MINIERE

Election d'un délégué mineur à Bruay

Une élection aura lieu dimanche à l'école de garçons à l'effet de nommer un délégué mineur aux fosses 4 et 4 bis de l'Escarpelle, en remplacement de M. Gonleux, dès député.

Les ouvriers mineurs ont décidé de porter leurs suffrages sur un des leurs, Alexandre Marquetteux, qui a été mineur à Bruay depuis 25 ans et en a été congédié récemment à la suite de la grève. Nul doute que ce candidat en soit élu.

DÉPURATIF DE LEZENNE Contre tous Vices du Sang, Eczéma, Ulcères, etc.
BAUME Ste-BERTHEVE 7, rue des Artistes toutes pharm. 1/2 fr.

LILLE

Comité Libéral du Nord. — Le Comité se réunira pour vendredi, à 8 h. 1/2, au sujet des Ordre du jour : Banquet du 28 [illegible] élections législatives.

Empoisonnés par les champignons. — [illegible] jeudi matin, deux ouvriers, [illegible] ont été empoisonnés par des champignons.

En vertu, il ne s'agissait, dans le [illegible] que d'une bande indépendante [illegible] quelle en médecin, M. le docteur [illegible] de mandé. Dans la soirée de mercredi, [illegible] en consultations de ce fait, [illegible] de compromettre la réaction [illegible] concernant, nous tenons à faire une [illegible] quête minutieuse sur les faits. Rien [illegible] pris.

M. Vivian de Valleux [illegible] communiqué à la Presse locale la [illegible] vente que nous croyons devoir publier [illegible] rassurer les personnes en cause :

Sous la rubrique : « Empoisonnés [illegible] des tripes » plusieurs journaux de [illegible] publient un article qui n'a pas de [illegible] de justes proportions. La vérité est que, [illegible] la nuit du 17 au 18 courant, Mme Lé[illegible] ouvrière d'usine, qui le matin en soir [illegible] mangé des tripes avec son mari, s'est [illegible] fortement indisposée et a dû [illegible] le docteur Dereda, qui a diagnostiqué [illegible] fièvre urticaire laquelle n'a pas eu de [illegible] quences graves.

« Son mari n'a ressenti aucune indisposition. Les tripes incriminées ont été [illegible] Hendez, rue du Pont-Neuf, 19. Les [illegible] Lelièvre sont domiciliés rue des Pyrénées, [illegible] 2.

« A cette note qui résulte à nécessité [illegible] intention grossie à plaisir, il nous paraît [illegible] d'ajouter la mention commentaire.

Pourtant il nous faut dire que M. Marmottel, commissaire de police de 3e arrondissement, s'a nullement saisi les tripes provenant de la charcuterie Hendez, comme on [illegible] l'on s'efforce de publier, le magistrat n'a nullement lieu de procéder à cette saisie.

Nous le répétons, si nous recueillons [illegible] information, c'est dans le but de tranquilliser les habitants du quartier dont l'émoi, [illegible] comprend, a été grand par l'annonce de cet empoisonnement.

Les voleurs de moteurs. — M. [illegible] lage d'instruction, a interrogé hier plusieurs individus compromis dans les vols de moteurs.

Les malfaiteurs : Joseph Gilbert, Pierre Vasseur, Pierre et Eugène Fièvet, étant, dans la plupart, être les auteurs des vols qui on leur impute, déclarent qu'ils n'ont jamais fait de vente en chef de la carotte !

Le magistrat, leur désignant, le magistrat, et pour cause, les a remis en liberté provisoire.

Les comptes, Cloche M..., a été mis en liberté provisoire.

Fémininisme. — Nous comptons bientôt d'annoncer à nos lecteurs et surtout à nos lectrices, que notre distinguée collaboratrice, Mme Paul Grandel, reprendra régulièrement, à partir d'après-demain dimanche, une série intéressante publiée sur le *Fémininisme*.

Le drame au vitriol du canal de la Basse-Deûle. — L'état de la victime du drame au vitriol qui est pour théâtre le canal de la Basse-Deûle est toujours aussi grave que nous l'avons tout d'abord annoncé. Les brûlures provoquées par le liquide corrosif ont heureusement que superficielles et les premières qui soignent le blessé semblent que cet établissement complet et qu'il sera sortie de jours. Son cousin vous délivre aujourd'hui.

Bon pour la Correctionnelle. — Le nommé René Dieuzy, 55 ans, inculpé de vagabondage spécial, était convoqué hier devant M. Vérin, juge d'instruction, pour quelques interrogatoires, il fut décerné.

Les gens de bien [illegible] ont [illegible] devant les juges du Tribunal correctionnel, à l'audience du 29 juin.

Retouvrée par la police. — [illegible] signale de police [illegible] qui avait été volée [illegible] pour vendredi, à 3 h. 1/2, au sou [illegible] Ordre du jour : Banquet du 28 [illegible] élections législatives.

Empoisonnés par les champignons. — [illegible] jeudi matin, deux ouvriers, [illegible] ont été empoisonnés par des champignons.

En vertu, il ne s'agissait, dans le [illegible] que d'une bande indépendante [illegible] quelle en médecin, M. le docteur [illegible] de mandé. Dans la soirée de mercredi, [illegible] en consultations de ce fait, [illegible] de compromettre la réaction [illegible] concernant, nous tenons à faire une [illegible] quête minutieuse sur les faits. Rien [illegible] pris.

M. Vivian de Valleux [illegible] communiqué à la Presse locale la [illegible] vente que nous croyons devoir publier [illegible] rassurer les personnes en cause :

Sous la rubrique : « Empoisonnés [illegible] des tripes » plusieurs journaux de [illegible] publient un article qui n'a pas de [illegible] de justes proportions. La vérité est que, [illegible] la nuit du 17 au 18 courant, Mme Lé[illegible] ouvrière d'usine, qui le matin en soir [illegible] mangé des tripes avec son mari, s'est [illegible] fortement indisposée et a dû [illegible] le docteur Dereda, qui a diagnostiqué [illegible] fièvre urticaire laquelle n'a pas eu de [illegible] quences graves.

« Son mari n'a ressenti aucune indisposition. Les tripes incriminées ont été [illegible] Hendez, rue du Pont-Neuf, 19. Les [illegible] Lelièvre sont domiciliés rue des Pyrénées, [illegible] 2.

« A cette note qui résulte à nécessité [illegible] intention grossie à plaisir, il nous paraît [illegible] d'ajouter la mention commentaire.

Pourtant il nous faut dire que M. Marmottel, commissaire de police de 3e arrondissement, s'a nullement saisi les tripes provenant de la charcuterie Hendez, comme on [illegible] l'on s'efforce de publier, le magistrat n'a nullement lieu de procéder à cette saisie.

Nous le répétons, si nous recueillons [illegible] information, c'est dans le but de tranquilliser les habitants du quartier dont l'émoi, [illegible] comprend, a été grand par l'annonce de cet empoisonnement.

Les voleurs de moteurs. — M. [illegible] lage d'instruction, a interrogé hier plusieurs individus compromis dans les vols de moteurs.

Les malfaiteurs : Joseph Gilbert, Pierre Vasseur, Pierre et Eugène Fièvet, étant, dans la plupart, être les auteurs des vols qu'on leur impute, déclarent qu'ils n'ont jamais fait de vente en chef de la carotte !

Le magistrat, leur désignant, le magistrat, et pour cause, les a remis en liberté provisoire.

Les comptes, Cloche M..., a été mis en liberté provisoire.

Fémininisme. — Nous comptons bientôt d'annoncer à nos lecteurs et surtout à nos lectrices, que notre distinguée collaboratrice, Mme Paul Grandel, reprendra régulièrement, à partir d'après-demain dimanche, une série intéressante publiée sur le *Fémininisme*.

Le drame au vitriol du canal de la Basse-Deûle. — L'état de la victime du drame au vitriol qui est pour théâtre le canal de la Basse-Deûle est toujours aussi grave que nous l'avons tout d'abord annoncé. Les brûlures provoquées par le liquide corrosif ont heureusement que superficielles et les premières qui soignent le blessé semblent que cet établissement complet et qu'il sera sortie de jours. Son cousin vous délivre aujourd'hui.

Bon pour la Correctionnelle. — Le nommé René Dieuzy, 55 ans, inculpé de vagabondage spécial, était convoqué hier devant M. Vérin, juge d'instruction, pour quelques interrogatoires, il fut décerné.

Les gens de bien [illegible] ont [illegible] devant les juges du Tribunal correctionnel, à l'audience du 29 juin.

Retouvrée par la police. — [illegible] signale de police [illegible] qui avait été volée [illegible] pour vendredi, à 3 h. 1/2, au sou [illegible] Ordre du jour : Banquet du 28 [illegible] élections législatives.

Empoisonnés par les champignons. — [illegible] jeudi matin, deux ouvriers, [illegible] ont été empoisonnés par des champignons.

En vertu, il ne s'agissait, dans le [illegible] que d'une bande indépendante [illegible] quelle en médecin, M. le docteur [illegible] de mandé. Dans la soirée de mercredi, [illegible] en consultations de ce fait, [illegible] de compromettre la réaction [illegible] concernant, nous tenons à faire une [illegible] quête minutieuse sur les faits. Rien [illegible] pris.

M. Vivian de Valleux [illegible] communiqué à la Presse locale la [illegible] vente que nous croyons devoir publier [illegible] rassurer les personnes en cause :

Sous la rubrique : « Empoisonnés [illegible] des tripes » plusieurs journaux de [illegible] publient un article qui n'a pas de [illegible] de justes proportions. La vérité est que, [illegible] la nuit du 17 au 18 courant, Mme Lé[illegible] ouvrière d'usine, qui le matin en soir [illegible] mangé des tripes avec son mari, s'est [illegible] fortement indisposée et a dû [illegible] le docteur Dereda, qui a diagnostiqué [illegible] fièvre urticaire laquelle n'a pas eu de [illegible] quences graves.

« Son mari n'a ressenti aucune indisposition. Les tripes incriminées ont été [illegible] Hendez, rue du Pont-Neuf, 19. Les [illegible] Lelièvre sont domiciliés rue des Pyrénées, [illegible] 2.

« A cette note qui résulte à nécessité [illegible] intention grossie à plaisir, il nous paraît [illegible] d'ajouter la mention commentaire.

Pourtant il nous faut dire que M. Marmottel, commissaire de police de 3e arrondissement, s'a nullement saisi les tripes provenant de la charcuterie Hendez, comme on [illegible] l'on s'efforce de publier, le magistrat n'a nullement lieu de procéder à cette saisie.

Nous le répétons, si nous recueillons [illegible] information, c'est dans le but de tranquilliser les habitants du quartier dont l'émoi, [illegible] comprend, a été grand par l'annonce de cet empoisonnement.

Les voleurs de moteurs. — M. [illegible] lage d'instruction, a interrogé hier plusieurs individus compromis dans les vols de moteurs.

Les malfaiteurs : Joseph Gilbert, Pierre Vasseur, Pierre et Eugène Fièvet, étant, dans la plupart, être les auteurs des vols qu'on leur impute, déclarent qu'ils n'ont jamais fait de vente en chef de la carotte !

Le magistrat, leur désignant, le magistrat, et pour cause, les a remis en liberté provisoire.

Les comptes, Cloche M..., a été mis en liberté provisoire.

Fémininisme. — Nous comptons bientôt d'annoncer à nos lecteurs et surtout à nos lectrices, que notre distinguée collaboratrice, Mme Paul Grandel, reprendra régulièrement, à partir d'après-demain dimanche, une série intéressante publiée sur le *Fémininisme*.

Le drame au vitriol du canal de la Basse-Deûle. — L'état de la victime du drame au vitriol qui est pour théâtre le canal de la Basse-Deûle est toujours aussi grave que nous l'avons tout d'abord annoncé. Les brûlures provoquées par le liquide corrosif ont heureusement que superficielles et les premières qui soignent le blessé semblent que cet établissement complet et qu'il sera sortie de jours. Son cousin vous délivre aujourd'hui.

Bon pour la Correctionnelle. — Le nommé René Dieuzy, 55 ans, inculpé de vagabondage spécial, était convoqué hier devant M. Vérin, juge d'instruction, pour quelques interrogatoires, il fut décerné.

Les gens de bien [illegible] ont [illegible] devant les juges du Tribunal correctionnel,